

630073

PASTILLES PODOTACTILES A VISSER KIT DE 200 + 200
VIS INOX + GABARIT

Les pastilles podotactiles d'éveil de vigilance se positionnent avant et parallèlement à une zone à risque pour alerter du danger de chute à toute personne s'en approchant. La version à visser simplifie la pose, elle est idéale pour le bois et la moquette



NUANCIER DE COULEUR



CARACTERISTIQUES

Ref racine : 630073

Couleurs principales : blanc, gris, noir

Environnement : Intérieur, Extérieur

Matière : ABS

Mode de pose : À visser

Composants produit : 200 pastilles (soit 1,380m), 1 gabarit de pose 1 380 x 413 mm et 200 vis à bois en inox A2 L.20 mm

Type de produit : Pastilles à visser

Contenu du kit : 200 pastilles (soit 1,380m), 1 gabarit de pose 1 380 x 413 mm et 200 vis à bois en inox A2 L.20 mm

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Poids net (kg) : 0.803

Faiblesse chimique : Acétone, Ammoniaque, Benzène, Chlore, Diesel, Essence, Ether, Méthyléthylcétone

Résistance produits chimique : Eau de mer, Ethylène glycol

Si le support n'est pas en bois, choisissez des vis plus longues avec chevilles si nécessaire (M4)

DIMENSIONS

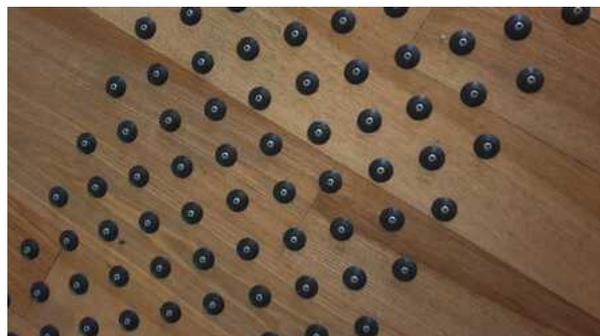
Détail de la vis : 200 vis à bois en inox A

Dimensions des vis : 4 x 20 mm

Dimensions (L*I*diam en mm) : 25 x 5 mm

Diamètre (mm) : 25

Hauteur (mm) : 5



NORMES APPLICABLES

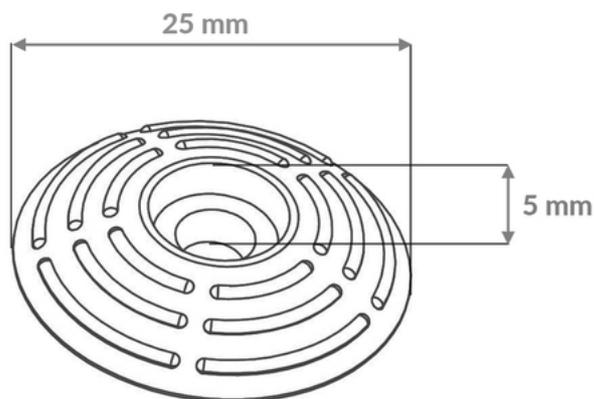
NF P98-351

DÉCLINAISONS :

Référence	Désignation Divalto	EAN	Couleur
630073G	PASTILLES PODOTACTILES A VISSER KIT DE 200 + 200 VIS INOX + GABARIT GRIS	3664336046490	Gris
630073B	PASTILLES PODOTACTILES A VISSER KIT DE 200 + 200 VIS INOX + GABARIT BLANC	3664336046483	Blanc
630073N	PASTILLES PODOTACTILES A VISSER KIT DE 200 + 200 VIS INOX + GABARIT NOIR	3664336046506	Noir

CONDITIONNEMENT

Référence	PCB	Unité
630073G	1 KIT	Kit de 200 pastilles
630073B	1 KIT	Kit de 200 pastilles
630073N	1 KIT	Kit de 200 pastilles



LOGISTIQUE

Pays d'origine	Code douanier	Poids brut (kg)	Type de conditionnement
France	39033000	0.883	Carton 430 x 160 x 50 mm

DOMAINES D'UTILISATION

Etablissements recevants du public (ERP), Passage piéton

WATTRECYCLE : NON

USAGE



Intérieur



Extérieur

TEXTE DE LOI

Arrêté du 1er aout 2006 - art. 7.01

“En haut d'un escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil à la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile”.

Cette distance peut être ramenée à 0.28 m selon la configuration du site.